

P o l i t i q u e d e V i e

Boulogne-Billancourt, le 1^{er} janvier 2006

**À l'aimable attention de Mesdames et Messieurs les Magistrats Français
et tout autre fonctionnaire de l'administration judiciaire.**

Copie :

- Avocats, mandataires de justice, huissiers, notaires, autres professions juridiques.
- Autorités judiciaires internationales.
- Autorités politiques nationales et parlementaires.
- Diffusion publique par Internet.

Objet : l'euthanasie du système de corruption maçonnique de la magistrature française.

Madame, Monsieur,

Nous soussignés, Liliane Pichenot divorcée Portehaut et Christian Cotten, porte-parole du Collectif de Défense des Citoyens contre la Corruption Judiciaire, portons ce jour à votre connaissance les décisions irrévocables que nous avons prises et que vous êtes désormais chargé(e) d'appliquer.

Ces décisions rentrent dans le cadre des opérations de recadrage pédagogique et de formation professionnelle continue de la magistrature française mises en œuvre par nous-mêmes depuis quelques années à la demande de certains hauts fonctionnaires et de nombreux citoyens français.

Préambule

L'observation psychosociologique du fonctionnement de la magistrature française, réalisée par des experts indépendants depuis plusieurs années sur la base de centaines d'heures d'entretiens qualitatifs, a permis de mettre en évidence la typologie suivante, rendant compte des dérives et pathologies du système judiciaire français, dont les violences font à ce jour des milliers de victimes innocentes. Plusieurs exemples de synthèses de ces entretiens ont été publiés sur le site <http://www.politiquedevie.net/Justice/ViolencesJudiciaires.htm>.

1. Les Magistrats Psychopathes, Pervers, Sadiques et Criminels – 10 %

En nombre restreint, ceux-ci participent à des rituels « *sataniques* » criminels, mêlant sexualité de groupe, viols, tortures et mise à mort de victimes : SDF, prostituées majeures ou mineures, enfants kidnappés ou issus des services de l'enfance. Situés aux marges des loges maçonniques, ces groupes occultes de criminels réunissent différents « *notables* » : élus politiques locaux et nationaux, responsables médiatiques, avocats, magistrats, policiers, financiers... et utilisent les institutions républicaines pour se donner mutuellement l'impunité nécessaire à leurs crimes. Les preuves de ces réalités, mises en scène par le célèbre réalisateur Stanley Kubrick dans le film « *Eyes Wide Shut* » sont à ce jour manifestes, au travers de nombreux témoignages cohérents et indiscutables.

Politique de Vie

33 rue de Paris - 92100 Boulogne-Billancourt - e-mail : chriscott@wanadoo.fr
Tél. : 01 46 05 78 96 - 06 89 52 06 41 - <http://www.politiquedevie.net>

Les enfants majeurs, eux-mêmes juristes diplômés de 3^e cycle, d'un magistrat impliqué lourdement dans un tel groupe, ont recueilli de la bouche de leur père, peu de temps avant son assassinat en février 2003, des aveux accablants (affaire Alègre-Roche à Toulouse, voir www.politiquedevie.net). Les magistrats impliqués dans ces pratiques criminelles sont parfois eux-mêmes victimes de gangsters et mafieux agissants sur les marchés de la nuit, de la prostitution et de la drogue.

Les affaires Kamal à Nice et Émile Louis dans l'Yonne en sont d'autres exemples, où des criminels de droit commun servent de fournisseurs de victimes. Ces groupes criminels ont pour principale fonction de « tenir » hommes politiques et fonctionnaires d'État au profit de diverses pratiques criminelles (recueil de fonds politiques par l'argent de la drogue et de films pédophiles notamment). Malgré leur petit nombre, les Magistrats Psychopathes, Pervers, Sadiques et Criminels maîtrisent l'ensemble du système de corruption, de par leurs protections politiques au plus haut niveau. Certains professionnels estiment cette catégorie à 10% de l'ensemble de la magistrature française.

2. Les Magistrats Corrompus Actifs – 15 %

Cette catégorie regroupe environ 15% de la magistrature. Membres de loges maçonniques et de fraternelles regroupant policiers et juristes de différentes professions, ils sont recrutés par les loges à la sortie de l'École de la Magistrature. Ces magistrats protègent ceux de la première catégorie, arrangent les procès lors des agapes maçonniques ou dans les dîners en ville, touchent leurs cadeaux et enveloppes, en liquide ou sur des comptes bancaires suisses. Ils couvrent et protègent certains gangsters (prostitution, drogues, meurtres) et escrocs (entrepreneurs véreux, mandataires liquidateurs de justice, huissiers, avocats mafieux, commerçants de la nuit). Les témoignages d'acteurs de premier plan sont nombreux. L'affaire Renard à Nice en est un exemple, ou Voirain à Bobigny, ou encore Joubrel à Versailles (pédophilie sur Internet). Il y a quelques années, plus de 60 magistrats ont été impliqués dans une affaire de pédophilie sur Internet, sans qu'il soit à ce jour possible d'en obtenir la liste, restée secrète malgré la publication de l'information par le Canard Enchaîné suite aux actions de la gendarmerie. Des centaines de victimes des Tribunaux de Commerce, des Juges des Tutelles ou des Juges aux Affaires Familiales, soutenus par leurs « frères » des Tribunaux de Grande Instance et de la Cour de Cassation en sont les victimes impuissantes (spoliations de biens, escroqueries diverses, détournements d'héritage, ruines d'entreprises prospères etc.).

Ces magistrats, complices de nombre d'avocats, utilisent systématiquement des signes codés occultes, les désormais bien connus trois points, figurés fréquemment par des étoiles (***) disposées en ligne ou plus souvent en triangle sur les jugements et conclusions d'avocats, pour communiquer entre eux et orienter le sens des décisions judiciaires, au profit des « frères » concernés et au dépens des citoyens ordinaires. Certains d'entre eux n'hésitent pas à couvrir des crimes de sang, comme à Grenoble, dans l'affaire d'État de l'Ordre du Temple Solaire, présentée comme un « suicide » pour cacher l'implication de policiers, militaires et politiques dans un massacre collectif.

3. Les Magistrats corrompus passifs - 20 %

Ceux-là, estimés à 20% de la population judiciaire, savent et se taisent, par peur ou par carriérisme. Parfois surnommés « Les effaceurs », comme le procureur Barrau envoyé en mission par le Garde des Sceaux Perben à Toulouse pour tenter d'étouffer l'affaire Alègre-Roche, leur principale fonction est de « fermer les yeux ». Nombre d'entre eux sont « frères » d'une loge – le plus souvent de l'obédience GLNF, mais aussi Grand-Orient – et y justifient parfois leur présence par la nécessité de surveiller ce qui s'y passe.

4. Les Magistrats Apeurés Négationnistes – 50 %

La catégorie la plus nombreuse : environ 50% de la population judiciaire. Fondamentalement honnêtes, tout comme 80% des francs-maçons, capables de rendre une justice intègre lorsqu'ils ne sont pas mis sous pression par le système hiérarchique, les Apeurés Négationnistes sont carriéristes ou modestes, essentiellement animés par la peur d'être mal vus, mal notés, de « *faire des vagues* » ou d'être rejetés par le système. Ils savent sans savoir, se doutent mais ne veulent pas savoir. Le mécanisme de défense psychologique principal est le déni et, selon l'expression familière d'un magistrat de la 5^e catégorie : « *ils font dans leurs robes tous les jours* ». Ceux d'entre eux qui y adhèrent croient que la Franc-Maçonnerie est une école de sagesse et de morale.

5. Les Magistrats Rebelles Intègres – 5 %

Trop peu nombreux – tout au plus 5%, selon certains d'entre eux - ceux-là sont souvent célèbres car médiatisés. Le plus souvent, ils seront cassés par le système, « *placardisés* » en lointaine province ou obligés de démissionner sous les pressions. Parmi eux : Éva Joly, réfugiée en Norvège après l'affaire Elf, Thierry Jean-Pierre, mort récemment dans des conditions qui pourraient laisser perplexes, Éric Halphen, démissionnaire en janvier 2002 après avoir été déstabilisé dans sa vie privée par l'affaire Schuller-Maréchal-Pasqua. Ou encore, Éric de Montgolfier à Nice ou d'autres, plus discrets mais efficaces quant ils le peuvent. Ils sont parfois soutenus par certains officiers de police judiciaire, notamment au sein de la gendarmerie, qui semble avoir conservé un meilleur niveau de conscience des valeurs républicaines.

Engagés dans la profession de magistrat sur la base de valeurs morales et d'une démarche intellectuelle orientée vers le service à la collectivité, les Rebelles Intègres découvrent la corruption au fur et à mesure de leur carrière et font le choix risqué d'y résister. Ce sont surtout des Juges d'Instruction mais aussi quelques procureurs et juges du siège. À ce jour, ils paient tous un prix très élevé pour leur intégrité et demandent donc aux citoyens de les soutenir.

Décisions

Face à la dégradation radicale et définitive du lien de confiance indispensable entre les citoyens et le système judiciaire, face au nombre croissant des victimes des violences institutionnelles d'origine judiciaire qui détruisent des milliers de familles et de personnes, le Collectif de Défense des Citoyens contre la Corruption Judiciaire a pris la décision irrévocable d'accompagner l'euthanasie du système de corruption maçonnique de la magistrature française.

Chaque magistrat français et tout autre fonctionnaire de l'administration judiciaire est chargé de l'application de cette décision, dont les déclinaisons concrètes sont exposées ci-dessous.

La responsabilité morale, politique, juridique – civile et pénale – personnelle de chaque fonctionnaire de l'État Français est engagée dans ce processus et ce, devant le peuple français souverain, régulièrement informé de ce dossier par les voies utiles.

Les décisions exposées ci-après seront mises en œuvre de façon objectivement vérifiable par tout observateur neutre au plus tard le 21 juin 2006.

Tout manquement à la mise en œuvre de ces décisions sera immanquablement sanctionné par une dénonciation nominative publique de tout fonctionnaire qui aura refusé activement ou passivement d'appliquer ces décisions, comme complice actif des pratiques de corruption actuelles.

1. Appartenance maçonnique et serment du magistrat

Tout magistrat ou fonctionnaire de l'administration judiciaire adhérent d'une loge maçonnique, toutes obédiences confondues, ou de toute autre organisation occulte comparable, a l'obligation de faire connaître publiquement cette appartenance et de signer un engagement formel de respecter son serment de magistrat avant le serment de « frère » ou « sœur » qui l'oblige à protéger les autres membres de la franc-maçonnerie ; et ce, au plus tard le 21 juin 2006. Il appartiendra à chaque Tribunal de faire connaître publiquement la liste des magistrats membres de la franc-maçonnerie ou toute autre organisation occulte comparable et de mettre à disposition de tout justiciable copie des engagements de respect du serment républicain de magistrat avant le respect du serment maçonnique. Cette obligation est en tous points conforme au droit européen.

2. Annulation des jugements corrompus étoilés

Tout magistrat ou fonctionnaire de l'administration judiciaire adhérent ou non d'une organisation occulte se réclamant de la franc-maçonnerie a l'obligation de procéder, par les voies judiciaires normales, à l'annulation de tous les jugements rendus depuis 1975 ou antérieurement le cas échéant, comportant des signes codés (trois points ou étoiles en triangle ou en ligne ou autres signes typographiques comparables). Cette décision concerne de même tout jugement pour lequel des conclusions d'avocat comportant ces mêmes points ou étoiles auraient été remises au Tribunal. Ces jugements, une fois annulés, devront être soumis à une nouvelle procédure devant le tribunal compétent et rendus dans des conditions respectueuses des lois de la République.

3. Indemnisation des victimes

L'ensemble des jugements étoilés annulés et rejugés devront être soumis à une Commission Nationale d'Indemnisation des Victimes de la Corruption Judiciaire financée sur fonds d'État et mise en place sous la responsabilité de M. le Garde des Sceaux et ce, en tout état de cause, avec règlement avant le 21 juin 2006.

4. Enquête indépendante sur les groupes criminels

L'ensemble des magistrats français sont chargés, individuellement et collectivement, de mettre en place avant le 21 juin 2006 une Commission Nationale d'Enquête sur les crimes de sang et crimes sexuels commis par les groupes criminels décrits dans la catégorie 1 de la typologie exposée en Préambule et ce, en interaction étroite avec une Commission Parlementaire ad hoc, aux fins de traduire devant les Cours d'Assises compétentes les auteurs des crimes de sang commis depuis les trente dernières années, notamment dans la région de Toulouse, dans le cadre de l'affaire Alègre-Roche et de toute autre affaire comparable déjà portée ou non à la connaissance des autorités de l'État.

Tout manquement à l'application de ces décisions, outre le fait qu'il sera porté à la connaissance de l'opinion publique française, fera l'objet des procédures utiles devant les juridictions internationales.

Christian Cotten

psychosociologue,
psychothérapeute,
Président de Politique de Vie.

Liliane Pichenot divorcée Portehaut

ex-femme de Colonel de l'Armée Française,
membre du Bureau de Politique de Vie.